

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES –TRIPLEVILLE – VERDES – CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHÉ**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE – 3,rue des Ecoles –
41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 3 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre , le 3 décembre à dix sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 27 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIYOU, Bruno VIVIER, Christine VEUILLE, Philippe POITOU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY,

Absent excusé Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe POITOU

Absent excusé Monsieur Jérôme SEJOURNE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Absent excusé Monsieur POINTEAU

Présente mais non votante : Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération 5

OBJET : Recours à l'emprunt

Monsieur le Président indique au Conseil syndical qu'il convient de recourir à la souscription d'un emprunt afin de rembourser l'emprunt relais souscrit auprès du Crédit mutuel, afin de rembourser la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit mutuel également et afin de faire face aux dernières factures de travaux à venir sur la construction du réservoir d'Ouzouer le Marché, en attendant le versement des subventions, et crédit de TVA.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités :

Le crédit mutuel et le crédit agricole.

Le crédit mutuel n'a pas souhaité répondre favorablement à la sollicitation du SIAEP.

Le crédit agricole, quant à lui, soumet la proposition suivante :

CREDIT AGRICOLE :
Montant de l'emprunt : 700.000 euros
Durée : 25 ans
Type d'amortissement : échéance constante
Taux fixe : 3,71 %
Échéance trimestrielle : 10.771,21 euros
Commission de mise en place : 700,00 euros

Le Comité Syndical

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après examen de la proposition du crédit agricole, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DONNE

- tous pouvoirs à Monsieur le Président :
 - o de signer la souscription d'un emprunt auprès du Crédit agricole qui propose les conditions suivantes :

CREDIT AGRICOLE :
Montant de l'emprunt : 700.000 euros
Durée : 25 ans
Type d'amortissement : échéance constante
Taux fixe : 3,71 %
Échéance trimestrielle : 10.771,21 euros
Commission de mise en place : 700,00 euros

- o et de procéder à toutes les démarches administratives en ce sens.

Pour extrait conforme au registre
Transmis au Représentant de l'Etat
Et publié le 4 décembre 2024

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

